

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02389

Numéro SIREN : 795 079 805

Nom ou dénomination : @.AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 8063



EXTRA/LD/2013 B 02389

@.AUTOMOBILES

12 ALLÉE DES CASTORS DU MIDI
34070 MONTPELLIER

Nos références : LD/2013 B 02389

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : @.AUTOMOBILES

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

12 ALLÉE DES CASTORS DU MIDI
34070 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 795079805 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 25/05/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/8063, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 08/06/2021

Le greffier



@.AUTOMOBILES

12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER

LIASSE FISCALE 31/12/2019 IS / RS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Antoine Lafame
gérant
à la



Désignation de l'entreprise @.AUTOMOBILES										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 12 Allée des Castors du Midi 34000 MONTPELLIER											
SIRET		7 9 5 0 7 9 8 0 5 0 0 0 1 1									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 9											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	128 542	012		128 542				
		Autres *	014	3 120	016	1 891	1 229				
	Immobilisations corporelles *		028	83 960	030	31 040	52 919				
	Immobilisations financières * (1)		040	2 623	042		2 623				
	Total I (5)		044	218 245	048	32 932	185 313				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	16 310	052		16 310			
		Marchandises *		060	51 401	062		51 401			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	44 128	070		44 128				
		Autres * (3)	072	1 951	074		1 951				
	Valeurs mobilières de placement		080	58 801	082		58 801				
	Disponibilités		084	20 322	086		20 322				
	Charges constatées d'avance *		092	60	094		60				
Total II		096	192 973	098		192 973					
Total général (I+II)		110	411 218	112	32 932	378 286					
PASSIF											
Exercice N NET 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			8 000					
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126			800					
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			121 835					
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136			49 901					
	Provisions réglementées		140								
Total I		142			180 537						
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			91 645					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			54 582					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	14 774		51 522					
Produits constatés d'avance		174									
Total III		176			197 749						
Total général (I + II + III)		180			378 286						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	53 754			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 998			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD											

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @ . AUTOMOBILES

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	44 401	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	915	
		Services *				217		218	633 941	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	8 996	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	688 253	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	344 899	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	(32 672)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	2 970	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	(18 694)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : 8 398 – immobilier :)					242	106 995	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	5 063	244	15 262	
	Rémunérations du personnel *							250	142 034	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	50 817	
	Dotations aux amortissements *							254	12 511	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			}	262	51
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)								264	624 172
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	64 081	
Produits financiers (III)		280	102		Charges financières (V)			294	1 530	
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			}	300	165	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	12 587	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	49 901	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	49 901	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	12 752		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit						346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)						655			
	Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite		641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	62 653	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	62 653	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

@.AUTOMOBILES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER

R.C.S : 795079805

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/05/2020**

Le 30/05/2020,
à 9h,

Madame ANNE RIERE, détenant 1000 parts sociales,
Monsieur ERIC TONIOLO, détenant 7000 parts sociales,

associés de la société @.AUTOMOBILES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ERIC TONIOLO, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,



- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

-
- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice de 49 901,46 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir **un bénéfice de 49 901,46 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **49 901,46 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 49 901,46 Euros

Rappel des dividendes distribués

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

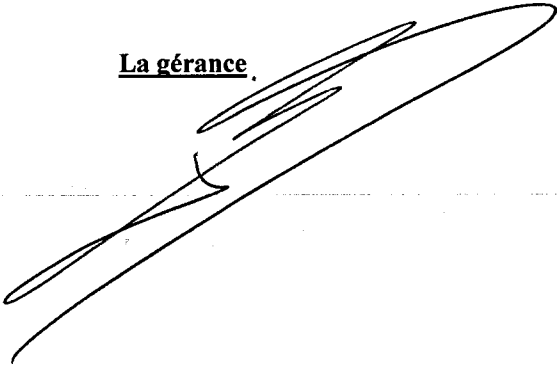
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

@.AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER

R.C.S : 795079805

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/05/2020
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir un bénéfice de 49 901,46 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 49 901,46 Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 49 901,46 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance

